



Demande de report de notes CDT/Maîtrise

Ugmp"mct0'8"TGIEF V."kl'gu'r quuldrg"f qdvgnk"wp"tgr qt v'f g"pqvgu"o czko wo "34"et2 fku+f w'r tqi tco o g"f g'o cktkug" xgtu'ig'r tqi tco o g'f w'EF V"qwhkpxgtug"*xqk'gzvck/cw'xgtuq-0" Rqwt'eg'hckg.'xgwknq| 'tgo r ik't'eg'hqto wrckg'gv'lqkpf tg'ig'r tqe3 u/xgtdcn'cxge'ngu'pqvgu'<'tgr qt vgt0

COORDONNÉES DE L'ÉTUDIANT *r tk2 tg'f } etkg'lisiblement+

NOM (Mme/M.) :
Prénom : N° tél :
Adresse email (étudiante) :@etu.unige.ch N° d'immatriculation :
Adresse postale complète :

DEMANDE DE REPORT DE NOTES SELON art. 6 RE/CDT "

Table with 3 columns: N° et intitulé du cours, Note à reporter, à reporter dans le sens. Rows for 3+ and 4+ courses.

Genève, le" Signature de l'étudiant :"

Xgwknq| 'ko r2tcvkxgo gpv'joindre une copie du procès-verbal'f g'O c,vtkug'qw'EF V'cxge'hc lgu'pqvg./u'<'tgr qt vgt0
*Note future = report du résultat directement de la session en cours.
Ucpu'cwtg'r t2 cxku."xqu'pqvgu'ugtqpvt'gr qt v2 gu'uw'xqvtg'r tqej ckp'r tqe3 u/xgtdcnf0

Extrait du règlement du Certificat de Droit Transnational :

6. Programme :

Les candidats doivent suivre le cours obligatoire du programme de droit transnational (6 crédits ECTS) et choisir quatre enseignements complémentaires (au total 24 crédits ECTS) parmi ceux qui ont été désignés par le Collège des professeurs sur la liste établie par le Conseil de Faculté. Le certificat correspond à 30 crédits ECTS.

Pour les étudiants inscrits au programme de baccalauréat ou de maîtrise à la Faculté qui désirent obtenir le certificat, au maximum deux enseignements complémentaires suivis dans le cadre du programme de droit transnational peuvent valoir en tant qu'enseignements à option selon les modalités suivantes :

- a. Les étudiants en baccalauréat peuvent faire valider, dans le programme de baccalauréat, 6 crédits au maximum, acquis dans le cadre du CDT, pour un enseignement complémentaire du CDT figurant dans la liste des options de baccalauréat ;
- b. Alternativement, s'ils suivent ensuite le programme de maîtrise, obtenir la validation des crédits pour au maximum deux cours de maîtrise qu'ils ont suivis dans le cadre du CDT ;
- c. Les étudiants en maîtrise peuvent faire valider, dans le programme de maîtrise, les crédits et les notes obtenues pour au maximum deux enseignements complémentaires acquis dans le cadre du CDT et figurant dans le programme de maîtrise. Il est possible d'obtenir la validation des crédits et le report des notes du programme de maîtrise vers le programme du certificat.

Les étudiants qui ne sont pas inscrits au programme de baccalauréat ou de maîtrise à la Faculté de droit de l'Université de Genève peuvent remplacer deux enseignements complémentaires du programme de droit transnational, dans la mesure des places disponibles, par un séminaire, figurant dans la liste établie par le Conseil de Faculté.